

« Les chiffres sur l'économie sociale, où en est-on ? »

26^{ème} Colloque ADDES - 24 mars 2015

Table ronde

Production et usages des données chiffrées sur l'ESS

Animation: Charlotte DEBRAY - FONDA

- Édith ARCHAMBAULT ADDES/CNIS
- Chrystel GIRAUD-DUMAIRE Coop FR
- Arnaud LACAN MAIF
- Laurence de NERVAUX Fondation de France
- Marie LAMY Le Mouvement Associatif

Charlotte DEBRAY.- Bonjour à tous. J'ai le plaisir d'animer cette dernière table ronde. Tout au long de la journée, nous avons vu les avancées de la statistique publique, la prise en compte des spécificités de l'ESS, en particulier en matière de mesure de l'emploi et du poids économique de l'économie sociale et solidaire. Nous avons également pu mesurer l'intérêt du chemin qu'il reste à parcourir pour mesurer la contribution de l'ESS au développement économique et social de nos territoires. Nous avons même entendu parler de développement démocratique de nos territoires.

La table ronde que nous allons animer aujourd'hui porte sur les enjeux politiques de la production et des usages de la statistique publique, des données chiffrées. Je ne parle pas de la statistique publique, mais de la production de données chiffrées. Coopératives, mutuelles, fondations, associations, les quatre grandes familles de l'ESS partagent des valeurs et des exigences, mais représentent également des réalités très diverses.

Quels sont les enjeux de la production de données chiffrées pour chacune de ces quatre grandes familles? Quels usages en font les organisations représentatives de ces grandes familles, quelles sont les questions politiques, voire sociétales auxquelles nous allons nous attacher à répondre? Pour en débattre, nous avons le plaisir d'accueillir cinq personnalités que je vais présenter sans tarder et à qui je vais donner la parole.

Édith Archambault, vous êtes professeur émérite de l'université Panthéon Sorbonne, actuellement vice-présidente de l'ADDES. Vous avez représenté les associations au CNIS pendant une quinzaine d'années. Dans ce cadre, vous avez présidé un groupe de travail qui a remis au CNIS un rapport sur la connaissance des associations. Vous nous en direz quelques mots dans un instant.

Chrystel Giraud-Dumaire, vous êtes responsable communication de Coop FR, l'organisation représentative du mouvement coopératif français. Vous pilotez notamment les travaux sur le panorama sectoriel des entreprises coopératives conduits par l'observatoire national de l'ESS dont ce sera la cinquième édition en 2016. C'est notamment grâce à ces travaux que l'on sait que, en France, les 23 000 entreprises coopératives revendiquent 84 millions de membres plus de 1 million de salariés.

Laurence de Nervaux, vous êtes responsable de l'observatoire de la Fondation de France qui, depuis 1997, diffuse gratuitement des données sur le secteur des fonds et des fondations. L'observatoire a été créé dans le double objectif de faire reconnaître la générosité, en alimentant le débat public à partir de données les plus fiables possibles, et d'aider les acteurs, notamment les organismes collecteurs, en proposant des repères sur leur secteur.

Marie Lamy, vous êtes conseillère technique au Mouvement associatif, CPCA pour ceux qui la connaissaient sous son ancienne appellation, qui, au travers de ses coordinations, membres représente 600 000 associations. Son rôle est de promouvoir le développement d'une force associative utile et créative; sa vocation est d'être le porte-voix de cette dynamique associative.

Enfin, Arnaud Lacan, vous êtes membre du conseil scientifique de l'ADDES et ancien lauréat du prix de l'ADDES. Vous êtes actuellement responsable à la prospection du groupe MAIF et professeur de management à la Kedge Business School, où vous enseignez principalement les spécificités managériales des entreprises de l'ESS.

Notre table ronde s'articulera autour de deux séquences, la première sur les enjeux de la production de données chiffrées sur l'ESS et la deuxième sur les usages. Je me tourne vers Édith Archambault sur ces enjeux de la production. Quel était le rôle de l'ADDES pour stimuler cette production de données chiffrées ?

Édith ARCHAMBAULT.- Puisque vous m'avez présentée sous mes deux casquettes, je commence par la première, l'ADDES. Cette journée est une grande satisfaction pour tous les

membres de l'ADDES et marque une étape fondamentale par rapport aux débuts de cette association, il y a une trentaine d'années. Les documents que vous pourrez consulter au sein de la valise montrent que nous ne savions pas grand-chose mais que nous avions tout de même des intuitions sur l'importance relative de l'économie sociale et sur les sources possibles pour améliorer cette connaissance.

Le rôle de l'ADDES a été celui de précurseur, de rassembleur de la collectivité de ceux qui sont concernés par l'économie sociale, que ce soient des statisticiens, des chercheurs ou des membres des familles de l'économie sociale, un rôle de catalyseur des recherches, puisque la mise en rapport de ces recherches en a suscité d'autres et, enfin, peut-être, surtout un rôle de pépinière de nouvelles pousses dont nous avons vu des échantillons tout à l'heure, qui serviront certainement à renouveler le vivier de chercheurs.

Actuellement, la France dispose de données de bonne qualité. Je peux le dire car je continue à faire de la comparaison internationale, je dispose de plus de données que la plupart de mes collègues européens, et de données plus homogènes. Cela, c'est vraiment grâce au travail de l'INSEE, du CNRS, de beaucoup d'autres et de Viviane, bien entendu.

L'Europe, après un intérêt à éclipse pour l'économie sociale, a actuellement suscité et financé trois grands programmes de recherche à ma connaissance, dans le cadre du septième PCRD. Les pilotes de ces trois programmes de recherche ont quelque chose à voir directement ou indirectement avec l'ADDES.

Third sector impact, l'impact du tiers secteur, concept plus large que les associations et les fondations et moins large que l'économie sociale, concerne une dizaine de pays européens. Il est piloté par Bernard Enjolras, un ancien de l'Uniopss qui est intervenu plusieurs fois ici. Un autre programme sur les formes et l'impact du bénévolat est dirigé par Helmut Anheier, qui a coordonné le programme comparatif Johns Hopkins, dont plusieurs présentations ont été faites dans les précedents colloques. Un troisième programme sur la connaissance des entreprises sociales est piloté par Jacques Defourny, un chercheur belge qui est intervenu plusieurs fois à l'ADDES. Cela traduit bien l'impact de l'ADDES.

Charlotte DEBRAY.- Merci beaucoup. Chrystel, je me tourne vers vous pour que vous puissiez nous expliquer les enjeux de la production de données chiffrés pour les coopératives.

Chrystel GIRAUD-DUMAIRE.- Si vous avez suivi les débats ce matin, vous avez eu un aperçu des enjeux pour le mouvement coopératif. La production de données chiffrées est un enjeu essentiel pour la coopération, notamment pour la reconnaissance des spécificités du modèle coopératif. Il ne s'agit pas que d'accumuler les chiffres. Nous sommes souvent attaqués, nous défendons souvent au niveau national les spécificités coopératives, au niveau européen également. Au niveau national, M. Detilleux en parlait, le projet de loi Macron a encore été un moment où il a fallu défendre le modèle coopératif, notamment pour les relations contractuelles entre les adhérents et les coopératives de commerçants. Le cœur du sujet était le modèle coopératif.

Le travail sur la production de données ne date pas d'hier pour le mouvement coopératif, mais des années 90, au départ avec les pouvoirs publics, feue la DIIESES, avec qui la coopération a travaillé sur des rapports du conseil supérieur de la coopération, plusieurs rapports entre les années 1990 et 2000 avec des chiffres qui s'approchent de ce que l'on a aujourd'hui, on ne vient pas juste de les publier. Le dernier rapport date de 2007 et concluait au périmètre que nous connaissons aujourd'hui, que Coop FR définit : le périmètre élargi, le cœur coopératif élargi aux filiales.

Nous avons constaté une vraie méconnaissance malgré l'engagement de la DIIESES avec

nous. Nous avons une grande méconnaissance sur les spécificités coopératives et les chiffres. Il nous a fallu avoir une publication de référence, le panorama sectoriel des entreprises coopératives, que nous publions depuis 2008. Dans un premier temps, nous l'avons publié avec une méthodologie interne que nous avons travaillée avec l'observatoire national de l'ESS depuis 2012. Nous affinons et affinons encore ce travail, d'ailleurs dans les couloirs de l'ADDES.

Ce panorama nous permet de publier le poids des coopératives, mais également d'acculturer les droits publics, toujours, car ils ne sont pas toujours les mêmes, et les acteurs de l'ESS euxmêmes, qui ne comprennent pas toujours, peut-être manquons-nous de pédagogie, la différence entre les coopératives.

Vous voyez dans le *tableau ci dessous* qu'il existe plusieurs types de coopératives. Il faut tout le temps une pédagogie fine sur ce sujet.

Les coopératives en France

- 23 144 entreprises
- 24,4 millions de membres
- Plus d'1 million de salariés
- Près de 300 milliards de chiffre d'affaires consolidé

5 types de coopératives

- ◆ Coopératives d'entreprises (associés = entrepreneurs, agriculteurs, artisans...)
- ◆ Coopératives d'usagers (associés = usagers, consommateurs...)
- ◆ Coopératives de production (associés = salariés)
- ◆ Coopératives multisociétariales (associés = salariés et parties prenantes)
- ◆ Banques coopératives (associés = clients)

Charlotte DEBRAY.- Merci, Chrystel. Je continue avec Laurence de Nervaux pour les fondations. Du point de vue des fondations et des fonds de dotation qui se sont assez récemment réalisées en famille de l'ESS, quels sont les enjeux spécifiques en préparant cette table ronde ? Vous me disiez également que vous aviez des enjeux forts sur les territoires.

Laurence de NERVAUX.- Merci, Charlotte, et merci à l'ADDES de cette invitation. En effet, l'ensemble des fondations est probablement la famille la plus récente du champ d'économie sociale et solidaire. Elle a connu un développement très rapide et très fort ces dix dernières années. Depuis dix ans, l'enjeu était essentiellement d'émergence en tant que famille identifiée comme telle avec ses spécificités. Aujourd'hui, l'émergence est accomplie, mais il reste toujours un enjeu très fort de pédagogie de ce que sont les fondations, la spécificité et la diversité de leurs modèles.

Je voudrais insister sur le fait que les fondations sont à la fois un acteur et un bailleur du secteur de l'ESS. Aujourd'hui, en France, trois fondations sur quatre ont un modèle de bailleur, c'est-à-dire de fondation de financement, par opposition aux fondations opératrices. Dans les dépenses, c'est encore inversé, les opérateurs ont le poids le plus important, mais la tendance est plutôt vers de plus en plus de bailleurs. Les fondations sont un bailleur de l'ESS, des associations, des coopératives également. C'est un des enjeux de la compréhension du modèle des fondations.

Pour préciser où en est la production des données, en ce qui me concerne, j'ai repris le flambeau récemment puisque cela fait moins de deux ans que je suis responsable de l'observatoire de la fondation de France. J'ai notamment repris le flambeau d'un rapport qu'on publie tous les quatre ans, qui s'appelle *Les Fonds et fondations en France*, pour lequel j'ai le plaisir et la chance de travailler avec Viviane Tchernonog. C'est un rapport basé sur une enquête nationale que nous conduisons tous les quatre ans auprès de l'ensemble des fonds et fondations en France.

Il existe aujourd'hui huit statuts juridiques différents, ils sont tous rassemblés dans cette enquête qui a une méthodologie relativement proche de celle que nous a présentée notre collègue de l'INSEE ce matin, avec un questionnaire papier en ligne. La différence est que cette enquête n'a pas un caractère obligatoire. En plus de la participation spontanée, nous augmentons la collecte par de la collecte que nous faisons nous-mêmes auprès du ministère de l'intérieur pour les FRUP et des préfectures pour les fondations d'entreprise et les fonds de dotation.

Cette enquête nous permet de donner les grandes tendances et les grandes lignes sur les grands indicateurs du poids économique des fonds et fondations en France. On a beaucoup parlé de l'emploi aujourd'hui. Évidemment, l'emploi est important pour les fondations. Nous l'observons et utilisons les données INSEE, les fameuses DADS dont il a beaucoup été question aujourd'hui. Dans le modèle spécifique des fondations, c'est aussi, et surtout, les actifs et les dépenses qui sont intéressants à observer, l'argent que dépensent les fondations au profit de l'intérêt général. C'est cet indicateur que nous suivons de près pour voir l'évolution du poids des formations.

Pour revenir à ce que disait Charlotte à l'instant, cette enquête, ce sera la quatrième vague cette année, sera publiée fin juin. Jusqu'ici, l'analyse était nationale. Cette année, pour la première fois, nous nous lançons, avec Viviane dans un peu d'analyse territoriale avec toute la prudence nécessaire, comme nous y ont invités ce matin les différents intervenants de la table ronde sur l'analyse territoriale. J'ai été également intéressée par les échanges que j'ai pu avoir avec différents représentants des chambres régionales et du CNCRESS pendant le déjeuner. Je pense que nous allons pouvoir avancer ensemble pour mettre en commun ce que nous observons. Je vais m'arrêter là dans un premier temps sur les enjeux de la production.

Charlotte DEBRAY.- Merci beaucoup, Laurence. Marie, les associations constituent le gros des troupes, c'est en tout cas ce que l'on dit des associations dans l'ESS. Comment la production de données chiffrées peut-elle servir la cause des associations ?

Marie LAMY.- Nous identifions cinq enjeux, cela fait beaucoup mais je vais être concise. Nous avons un premier enjeu de réflexibilité, donc plutôt interne, car produire des données permet de créer un sentiment d'appartenance des associations dans un contexte où nous avons des secteurs très variés, des appartenances idéologiques et culturelles très diverses. Il existe vraiment un enjeu de faire mouvement. Les données y contribuent.

Un deuxième enjeu est l'enjeu de visibilité, largement partagé dans les interventions. Pour le secteur associatif, cet enjeu consiste à expliciter le dynamisme associatif actuel mais aussi à lutter contre le risque de banalisation et d'indifférenciation des associations, de faire exister la

vie associative dans la représentation mentale et institutionnelle. Cet enjeu est pour nous particulièrement fort actuellement, notamment depuis la loi économie sociale et solidaire qui comporte un risque d'invisibilité associative dans la mesure où l'appropriation citoyenne de ce qu'est que l'économie sociale et solidaire n'est pas aussi évidente que ce qu'est, par exemple, l'associatif, qui est un statut qui parle à tout le monde, loi 1901, avec des débats engagés. Ce sont des éléments aujourd'hui davantage appropriés, le point de vue par l'opinion publique.

Le troisième enjeu est pédagogique et médiatique puisque, produire des chiffres, c'est également être en capacité de les porter médiatiquement. C'est un moyen d'être présent dans les médias, de nous faire connaître et de susciter un appétit associatif dans la société, des réflexes associatifs chez les jeunes.

Le quatrième enjeu est un enjeu politique. Connaître, c'est connaître le monde associatif, avoir des données chiffrées sur les spécificités associatives. C'est un préalable à toutes les politiques publiques de soutien au secteur associatif car cela permet d'identifier les besoins du secteur et les modalités d'appui au secteur associatif.

Le cinquième enjeu est un enjeu que nous partageons tous, un enjeu démocratique puisque les données participent à la qualité du débat public, particulièrement dans un contexte où les associations veulent participer au dialogue civil. Il existe un vrai enjeu à ce que nous soyons présents avec des chiffres clarifiés et transparents.

Charlotte DEBRAY.- Merci. Je me tourne maintenant vers le monde mutualiste, Arnaud.

Arnaud LACAN.- Merci, Charlotte. Pour le monde mutualiste, il me semble que la production est finalement assez aisée. C'est certainement dû à l'activité, mais quand on parle mutuelle, on n'est jamais loin du risque. Les gens qui prêtent le risque, assez souvent, vont s'affronter. On arrive donc assez bien à avoir la production de chiffres sur les mutuelles.

Pour autant, l'enjeu est à mon avis à deux niveaux. D'abord, la production de ces chiffres permet de bien différencier les grandes familles. On parle tous de mutuelle et, ici, nous sommes dans une assemblée de spécialistes, d'initiés. Pourtant, je vous garantis que lorsque vous faites la rentrée des professeurs stagiaires de telle ou telle académie, vous leur parlez de la MAIF ou de la MGEN, mutualité, santé, c'est pareil pour tout le monde, mutuelle = santé.

Le fait de produire des chiffres sur les trois grandes familles permet de faire acte de pédagogie autour des concepts et de bien distinguer la mutualité sociale agricole, la mutualité santé et l'assurance mutualiste adossée à la loi de 38 où l'on a toutes les grandes marques du marché assurantiel, dommages, notamment. C'est une première chose.

Deuxième chose, elle permet également de bien distinguer, à l'intérieur des familles, la nature, notamment juridique, des mutuelles. Je pense surtout aux mutuelles 38, les mutuelles d'assurance. Il ne faut pas l'oublier que l'on a des sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaire à but non lucratif et, également, des sociétés avec intermédiaire à but lucratif.

Produire ces chiffres permet également de faire tomber les masques. On voit bien qui s'inscrit dans le champ de la non lucrativité et qui fait avec. C'est vraiment important et je crois que, en synthèse, on peut dire que la production de chiffres permet de faire de la pédagogie autour du progrès mutualiste, autour de ces différentes composantes.

Charlotte DEBRAY.- Merci, Arnaud. Je vais vous laisser le micro pour continuer sur les usages que vous faites de ces chiffres dans le monde mutualiste.

Arnaud LACAN.- Concernant les usages, certains de mes usages étaient les enjeux de mes collègues il y a un instant. Je vais passer vite sur ce qui a déjà été dit. Le premier usage est d'utiliser les chiffres pour se faire connaître et reconnaître. Concernant la mutualité, que ce

soit au niveau national, européen ou international, on a en tête les règles qui vont cadrer, structurer la pratique du métier, que ce soit le métier de l'assurance ou simplement le fait d'exercer la démocratie nécessaire. Je pense à (inaudible)* qui va se mettre en place, au récurrent projet de loi sur le statut de la mutuelle européenne. Nous devons absolument avoir des chiffres pour montrer tout l'intérêt de nous prendre en compte. C'est un premier point qui a déjà été évoqué, je ne m'étends pas.

Le deuxième point que je devais souligner est l'usage des chiffres pour montrer la puissance et, surtout, l'efficacité du modèle. Je crois que l'on peut dire qu'un modèle économique qui survit au marché depuis des décennies est efficace. Sinon, il ne serait plus là. Le fait de notre existence montre l'efficacité du modèle économique des mutuelles et, par là même, permet un avantage concurrentiel ou, au moins, une communication à vocation de développement. Le fait d'être des entreprises efficaces qui se développent avec des croissances de parts de marché nous permet de communiquer auprès de nos sociétaires, voire de nos prospects, sur la vitalité du modèle et la qualité des garanties qu'il offre.

Troisième point, qui a également été esquissé, nous avons besoin d'utiliser les chiffres à des fins managériales. Si je raisonne en termes de sciences de management, je ne crois pas que l'on puisse être manager dans l'économie sociale et solidaire comme partout ailleurs. À partir du moment où l'on s'inscrit dans un projet collectif, où l'on est embarqué dans une aventure collective, les managers doivent donner le sens, être relais de ce projet. Dans cette idée, les chiffres de la mutualité sont un atout puisqu'ils montrent la force du collectif et, d'une certaine manière, la responsabilité de chacun dans ce collectif.

Je suis persuadé que nous devons absolument mobiliser les chiffres de la mutualité pour embarquer nos collaborateurs, faire naître ce sentiment d'appartenance qui a été évoqué et, à mon avis, pour produire des qualités de vie au travail adossées à la richesse et la puissance de la mutualité. Par conséquent, je dirais que l'usage majeur doit être au service du sens, de la vivacité du progrès mutualiste et, je crois très sincèrement, par là même, de la mise en place d'un avantage concurrentiel dont il ne faut pas se priver.

Charlotte DEBRAY.- C'est du franc-parler. Du côté de Marie, du côté de l'association, si les chiffres produits, dans un monde idéal, étaient de qualité et en quantité suffisante, quel en serait l'usage ? Quel est l'usage qu'en fait aujourd'hui le Mouvement associatif ?

Marie LAMY.- Aujourd'hui, nous travaillons en partie sur les questions d'emploi dans le secteur. On se rend compte qu'il existe un vrai besoin de combattre les idées reçues sur la nature des métiers associatifs. En octobre, nous avons fait un sondage auprès des jeunes pour mesurer leur perception de ce que sont les métiers associatifs. On s'aperçoit qu'ils ont une vision très parcellaire de ce que c'est : ce sont des emplois souvent très liés au métier de l'aide à la personne, la solidarité, mais on ne perçoit pas du tout que, dans le secteur associatif, par exemple, il existe des comptables, des directeurs de structure, des chargés de communication. Tous ces métiers supports, transversaux, ne sont pas tous perçus. Il existe un vrai enjeu à rendre visible la diversité, la palette des métiers, des secteurs d'intervention associatifs, les niveaux de formation qui sont assez peu mesurés et peu appréhendés par les jeunes. Il faut combattre les idées reçues, et les données peuvent en être un moyen.

Un autre élément est que cela permet d'anticiper les mutations économiques à l'œuvre et de placer les associations en capacité de répondre à ces mutations, en tout cas, se positionner comme étant porteurs de métiers d'avenir, du moins sur une économie amenée à se développer. C'est le cas des métiers, par exemple du *care*, liés à la dépendance, les métiers liés à la croissance démographique. Les associations et leurs emplois sont amenés à se développer dans les années à venir car se situent sur ces secteurs. Les données participent de cette capacité à montrer que les associations peuvent anticiper et vont se développer.

Un dernier point qu'il nous semble important de mettre en avant est le fait qu'il faut avoir une vigilance et, de notre point de vue, une rigueur dans les données utilisées, à préserver. Nous l'avons vu, l'année dernière, en fin d'année, il y a eu toute une campagne importante sur les plans sociaux invisibles dans le secteur associatif. Ce ne sont pas forcément des données basées sur des réalités chiffrées et, au final, cela a des effets politiquement contre-productifs. Il faut donc avoir de la vigilance et de la rigueur par rapport à la qualité des données utilisées. C'est également un enjeu politique important.

Charlotte DEBRAY.- Merci, Marie. Je me tourne vers Laurence : quel usage des données chiffrées produites par l'observatoire faites-vous ?

Laurence de NERVAUX.- Avant d'enchaîner sur les usages, je vous redonne le chiffre que je voulais vous donner tout à l'heure sur la croissance du secteur des fondations pour que vous ayez l'ordre de grandeur. Si l'on inclut les fonds de dotation qui existent depuis 2008 ou 2009, depuis le début des années 2000, cela a été 300 % de croissance. On est passé de 1 000 à 4 000 structures, tous statuts de fonds et fondations confondus. Si l'on exclut les fonds de dotation, un dispositif assez particulier et très récent, on est sur 130 % de croissance sur ces années 2000 jusqu'en 2013. Rien que cette croissance donne déjà une indication sur les usages que l'on peut faire et l'importance de la précision des chiffres, sur un secteur très jeune et qui s'est développé si vite, pour savoir de quoi l'on parle.

Pour en revenir précisément aux usages des chiffres et des données, il existe un enjeu pédagogique. Je ne vais pas développer car il me semble être commun à l'ensemble des intervenants de cette table ronde.

En ce qui concerne plus spécifiquement les fondations, pour nous, c'est une des missions historiques et statutaires de la Fondation de France, un enjeu du développement de la philanthropie privée au service de l'intérêt général, tout simplement en donnant la connaissance au grand public de ce que peut être une fondation, de la diversité des secteurs d'intervention des fondations et du fait que les fondations, la philanthropie, ce n'est pas uniquement l'affaire des multimilliardaires américains. Il existe de très grosses fondations, mais également des plus modestes qui réalisent des actions tout à fait intéressantes et importantes.

Un autre point sur les usages, pour rebondir sur la séquence que nous avons eue sur les prix, qui m'a beaucoup intéressée. Je suis assez récente dans ce poste, mais je constate que nous sommes assez fréquemment sollicités par des étudiants qui s'intéressent aux sujets qui sont les nôtres sur le secteur des fondations, qui font des travaux de recherche, à l'échelle d'un mémoire de master ou plus loin, sur le secteur des fonds de fondation ou sur des sujets plus spécifiques, notamment le sujet de l'impact dont nous avons parlé et qui cristallise de plus en plus d'intérêt. Des étudiants d'école de commerce, de Dauphine, nous sollicitent pour avoir des données. C'est un point encourageant sur l'importance que prend le secteur dans son ensemble à travers l'usage des données.

Un dernier point, par rapport à ce que disait Édith tout à l'heure en lien avec la dimension internationale, nous sommes en train de terminer une étude sur la philanthropie en Europe, un travail comparatif sur une dizaine de pays d'Europe, sur la générosité des particuliers d'une part et le secteur des formations d'autre part. Au niveau européen, il n'existe pas de données parfaitement mutualisées ni de modes de calcul et de méthodes de collecte parfaitement harmonisés sur tous les indicateurs mais, en France, c'est une grande force d'avoir déjà beaucoup avancé sur ces questions. Quand nous échangeons avec nos homologues européens, c'est une grande richesse d'avoir déjà une connaissance assez précise de l'environnement dans lequel nous nous situons et de pouvoir nous comparer avec nos voisins européens et, parfois, avec les Américains.

Charlotte DEBRAY.- Chrystel, en préparant cette table ronde, nous avions envisagé que vous donniez un exemple concret à la suite de la loi ESS. Pouvez-vous nous en parler ?

Chrystel GIRAUD-DUMAIRE.- J'ai réfléchi depuis, j'ai deux exemples. Je voulais mettre le doigt sur les divergences internes à l'ESS en matière de périmètre économique. Lors de l'élaboration de la loi, la coopération a dû se positionner comme un contributeur économique important pour faire avancer ces demandes, co-construire le volet coopératif de la loi. Après un long travail de lobbying qui a duré deux ans, au lendemain de la parution de la loi, le dossier de presse contenait des erreurs de chiffres, selon nous, incroyables, mais également des erreurs sur les types de coopératives. Presque tout était à refaire, en tout cas en ce qui concerne le volet relation presse, pour vous dire que l'on a encore brouillé le message. Il y avait les chiffres de l'observatoire, avec lequel nous avons de très bons rapports, et le nôtre. Dans ce type de publication, un dossier presse émis par le ministère, nous retrouvons nos divergences. Il existe tout de même là un questionnement.

Très récemment, une anecdote, la chambre française de l'ESS a été saisie par le secrétariat d'État à l'ESS pour un projet de plateforme Web de l'ESS. C'est encore une simple proposition. Nous avons eu une réunion, j'ai tout de suite posé la question des chiffres. Comment allons-nous procéder pour ne pas brouiller à nouveau le message et présenter des chiffres cohérents ? Comme disait M. Kaminski, on passe de 300 000 à 1 million d'emplois. Il faudra sans doute faire moitié, moitié. Nous avons entendu vos réflexions et nous y travaillerons.

Ce sont deux exemples d'usages, pas contre-productif, mais il faudra s'en saisir et aboutir avec quelque chose de plus cohérent.

Charlotte DEBRAY.- Il reste à Édith de nous parler du lien entre production et usage.

Édith ARCHAMBAULT.- Cela recouvre ma deuxième casquette, celle du CNIS. Le CNIS est justement l'interface entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. C'est une sorte de Parlement de la statistique. Comme dans tous les parlements, l'essentiel du travail se fait dans les commissions. Il existe huit commissions thématiques, je vous en cite quelques-unes : entreprises et stratégies de marché, emploi et démographie, territoires. Avec ces énoncés, on voit que l'économie sociale est concernée par la plupart de ces commissions. Il y a aussi services publics, qui sont de plus en plus des services au public où l'État et les collectivités publiques ne sont pas les seuls à délivrer les services.

Le CNIS donne des avis à court et à moyen terme sur les programmes du système de statistique publique, c'est à dire l'INSEE, mais également les services statistiques des ministères. Il existe également des problèmes de coordination dans le système de statistique publique lui-même. Chaque réunion de commission approfondit en général un sujet, souvent objet de divergence de point de vue entre les différents utilisateurs de la statistique.

Il faut souligner que le CNIS est un lieu réel de dialogue social. Il y a des représentants des différentes branches professionnelles, membres du MEDEF, et les principaux syndicats représentatifs des travailleurs qui ont eu souvent des points de vue différents mais arrivent la plupart du temps à comprendre le point de vue de l'autre, ce qui n'est pas le cas dans toutes les instances de dialogue social.

Effectivement, les entreprises de l'économie sociale sont peut-être sous-représentées parmi les membres du CNIS. J'ai représenté longtemps les associations au titre du CNVA. J'ai peu rencontré de représentants des coopératives, des mutuelles, mais il serait important que les besoins statistiques spécifiques de l'économie sociale s'y expriment peut-être de façon plus précise.

Il s'agit donc de donner des avis à court terme et moyen terme au système de statistique publique, d'approfondir des sujets délicats, je citerai simplement trois exemples :

- la mesure du pouvoir d'achat : il existe plusieurs manières de mesurer le pouvoir d'achat et les discussions peuvent être entreprises sur leur pertinence.
- Les divergences entre les différentes statistiques de chômage font l'objet de réflexions périodiques.
- Un troisième sujet, très délicat, c'est l'opportunité de faire des statistiques ethniques. Là-dessus, des points de vue différents se sont exprimés entre producteurs et utilisateurs de statistiques et les débats, pilotés par Jean-Pierre Duport à l'époque, ont été spécialement vifs et intéressants.

Le rôle du CNIS est également de repérer des lacunes. Les lacunes ou imperfections du système statistiques font souvent font l'objet de groupes de travail, qui travaillent un an ou un an et demi avec une dizaine de rencontres et des auditions de personnes qualifiées puis remettent un rapport dont l'objet principal est d'effectuer des préconisations. La grande différence avec la plupart des rapports est que ces préconisations font l'objet d'un suivi annuel. J'ai été auteur de beaucoup de rapports qui ont fini dans les tiroirs. J'ai la grande satisfaction de voir que le rapport que j'ai co-rédigé pour le CNIS commence à être bien réalisé, et c'est l'organisation du CNIS qui permet cette efficacité. Je dis tout cela sous le contrôle de Jean-Pierre Duport.

Charlotte DEBRAY.- Qui clôturera cette journée par une intervention sur le CNIS. Merci beaucoup. Nous avons cinq minutes pour des questions. Si personne n'en a, nous arrivons à la conclusion de cette table ronde. Merci aux intervenants d'avoir été très brefs.

Une Intervenante.- Le sujet de cette table ronde est très intéressant, le rapport entre production et usage et des données chiffrées sur l'économie sociale et solidaire. J'entends, et ce sera le centre de mon propos, que les acteurs que vous représentez sont au cœur de cette production et de cet usage, en lien avec les chercheurs, les pouvoirs publics car il existe forcément un lien, donc un usage de production entre qui initie ou non. Ce rôle que vous portez en tant qu'acteurs est essentiel.

Je pense à une activité que je porte au sein du collectif Femmes* ESS sur la production de données sur l'égalité dans l'économie sociale et solidaire. On voit bien que, cela a été nommé, sur la gouvernance, sur les membres, notamment bénévoles, sur les dirigeants, sur la qualité de vie au travail, on manque de ces données. Sans l'implication des acteurs eux-mêmes dans la production de ces données, il n'y a pas de réponse toute faite dans la statistique publique, on voit bien les limites dans les indicateurs collectés, les données disponibles, l'accessibilité à ces données pour le champ de l'économie sociale et solidaire. Pour moi, il existe un enjeu, dans les productions pour les mener également, à inclure ces questions d'égalité dans la gouvernance, que ce soit la gouvernance de dirigeants salariés ou de dirigeants élus.

En termes d'usage, je pense que c'est tout trouvé. On parlait de prouver la qualité de vie au travail, prouver l'efficacité d'un modèle, faire pédagogie, faire évoluer les pratiques, car cela questionne, montrer que l'on est en phase avec des valeurs portées avec une injonction de par la loi d'un guide de bonnes pratiques qui permette de mesurer le fonctionnement de ces gouvernances et de mesurer l'effectivité de l'égalité.

Je vous invite, dans vos différents travaux, et également les travaux menés peut-être conjointement au sein de l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire, à inclure ces questions d'égalité puisque, sans les données des acteurs, nous n'irons pas plus loin, hélas.

Charlotte DEBRAY.- Nous sommes tout à fait disposés à participer à ces travaux. Quand on veut mobiliser les associations, elles sont toujours partantes.

L'intervenante.- Je vous invite à alimenter le rapport du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire qui portera sur ces questions.

Charlotte DEBRAY.- Nous arrivons à la conclusion de cette dernière table ronde.